

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 7 avril 2025**

**Délibération n° 2025\_055**  
**MAISON DE LA NATURE : PRIME DE NOTE D'INTENTIONS ARCHITECTURALES**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 1 avril 2025.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 42**

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Jean-Charles ASTIER, Serge BELPERRON, Jean-Pierre BRASSEUR, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIÉS, Fatou THIAM, Thierry TRIJOLET.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Aude BLET-CHARAUDEAU à Eric SARRAUTE, Mauricette BOISSEAU à Véronique KUHN, Amélie BOSSET-AUDOIT à Jean-Charles ASTIER, Ghislaine BOUVIER à Bastien RIVIERES, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

**ABSENTE : 1**

Mesdames, Messieurs : Léna BEAULIEU.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE**

Madame Marie-Christine EWANS, Conseillère Municipale Déléguée aux Marchés publics et à la Bienveillance animale, informe l'Assemblée qu'une consultation relative au projet de réhabilitation d'un bâtiment existant en Maison de la Nature va être lancée selon la procédure de négociation.

Dans le cadre de cette procédure avec négociation, les candidats admis à remettre une offre devront l'accompagner d'une note d'intentions architecturales, précisant les orientations de conception envisagées sur la base du programme établi par la Ville. Cette note d'intentions relevant d'une prestation, il est proposé qu'elle fasse l'objet du versement d'une prime à hauteur de 4 000 € hors taxes.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** la nécessité d'une note d'intention architecturale à l'appui des offres des candidats admis à remettre une offre,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** de fixer à 4 000 euros HT l'indemnité due aux candidats admis à remettre une offre, au titre de la remise de la note d'intentions architecturales, dans le cadre d'une consultation relative au projet de réhabilitation d'un bâtiment existant en maison de la Nature lancée selon la procédure de négociation.

**ARTICLE 2 :** d'inscrire au budget principal de la Ville les crédits nécessaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 48 voix pour

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 7 avril 2025



**Sylvie CASSOU-SCHOTTE**  
Secrétaire de séance

**Pour le Maire**  
**Par délégation**  
**Thierry TRIJOULET**  
Premier Adjoint

*Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

Envoyé en préfecture le 09/04/2025  
Reçu en préfecture le 09/04/2025  
Publié le 09/04/25  
ID 033-213302813-20250407-9661-DE-1-1

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*